



# BIEN VIVRE ENSEMBLE

JUILLET 2025

## **Informations MAIRIE :**

### Les horaires :

Lundi de 16h à 19h - Mercredi de 9h à 12h - Vendredi de 9h à 12h

Vous pouvez nous contacter via la boîte mail : [mairie@mairieaudrieu.fr](mailto:mairie@mairieaudrieu.fr)

☎ 02 31 80 21 51- ✉ 5 rue du Moutier

Informations sur Facebook : Municipalité Audrieu et sur panneau Pocket.

Site internet de la mairie : [mairieaudrieu.fr](http://mairieaudrieu.fr)

## **Permanences des élus le samedi de 10h à 12h**

En juillet : 26 / En août : 30 / En septembre : 13 et 27 / En octobre : 11

## **Démarches administratives**

Le recensement pour tous les jeunes Français, Aldériens et Aldériennes est obligatoire dans les 3 mois qui suivent leur 16<sup>ème</sup> anniversaire.

Rendez-vous en mairie muni de votre livret de famille et d'une pièce d'identité.

Ce recensement est la 2<sup>ème</sup> étape (sur 3) du parcours de citoyenneté qui se finira par l'obtention d'un certificat, obligatoire pour passer vos examens (CAP, BAC, permis de conduire ...) et concours.

### Carte d'identité et passeport :

(Photomaton sur place).

### Accès aux déchèteries :

Il est désormais possible de demander sa première carte, déclarer un vol, une perte, un déménagement ou un dysfonctionnement sur le site [www.seroc14.fr](http://www.seroc14.fr)

Ce site permet aussi de faciliter l'accès des usagers à l'information et aux services liés à la gestion des déchets.

## **Autorisation d'urbanisme**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la dématérialisation des demandes d'urbanisme est mise en place. Vos projets de travaux peuvent être déposés sur le guichet unique de dépôt : [urba-demat.ter-bessin.fr](http://urba-demat.ter-bessin.fr)

« Un guide d'utilisateur » peut vous être communiqué sur demande (par mail ou sur place à la mairie).

### A noter :

1- Pour les déclarations préalables (DP) : penser à déposer en mairie la déclaration d'achèvement de travaux pour obtenir le certificat de non-contestation.

2- Pour les permis de construire (PC) : penser à déposer en mairie l'ouverture de chantier et la déclaration d'achèvement des travaux pour obtenir en retour le certificat de non-contestation.

### Assainissement collectif :

Pour tout nouveau raccordement, une Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif de 1067 euros vous sera demandée.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, lors d'une cession immobilière, un contrôle par une entreprise compétente est obligatoire pour attester de la conformité des installations : réalisation du branchement, connexion de toutes les installations intérieures au réseau et séparation des eaux pluviales et des eaux usées.

## PLUi (Enquête publique)

Le projet de PLUi entre dans la phase de l'enquête publique, une étape essentielle qui permet à chaque habitant de prendre connaissance du document dans son intégralité, ainsi que des avis déjà émis, et d'exprimer ses observations, remarques ou suggestions.

Du lundi 18 août au samedi 20 septembre 2025, 10 permanences, répartis sur 10 lieux différents du territoire de STM, seront organisées pour le public à la rencontre du commissaire enquêteur.

Plus d'informations sur les permanences et modalités dans le STM Magazine.

Permanence du commissaire enquêteur en mairie d'Audrieu le lundi 25 août de 16h à 19h.

## Cimetière

La commune recense actuellement les sépultures délaissées existantes dans le cimetière pour mener une procédure de reprise des concessions perpétuelles dites abandonnées, telle que prévue par le législateur.

## Espaces verts

Les beaux jours sont arrivés.

L'utilisation d'engins bruyants est permise :

De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 les jours ouvrés

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 les samedis

De 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés

Accès à la déchèterie de Fontenay-le-Pesnel :

*Lundi de 13h45 à 17h30*

*Mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 13h45 à 17h30*

**Les feux de tous types sont interdits, tout comme les dépôts sauvages.**

**Malheureusement, nous sommes obligés de constater que cela n'est pas respecté par tous**



**Rappel sur la taille des haies** (suite à plusieurs questionnements) :

Les haies mitoyennes, plantées en limite de propriété, doivent être entretenues par les deux parties (chacun son côté).

Les haies non mitoyennes, si elles sont plantées sur son terrain, sont à la charge intégrale du propriétaire.

Les haies et les arbres doivent être taillés afin de ne pas empiéter sur les trottoirs, la chaussée ou empêcher le fonctionnement de l'éclairage public.

**D'une manière générale, soyons attentifs à notre environnement et au respect de l'autre.**

## Déchets

Vous pouvez réserver vos composteurs bois 300 litres + bioseau à couvercle de 10 litres au prix de 15 euros : [www.seroc14.fr](http://www.seroc14.fr) .

Cette opération est subventionnée par le SEROC.

Mise en conformité des bacs :

Depuis le mercredi 18 juin, les bacs non conformes ne sont plus collectés.

Les foyers concernés sont invités à régulariser leur situation :

-Par téléphone au 02 61 77 02 73

-Via internet sur [www.enquete9.com](http://www.enquete9.com)

## Balayeuse

Dates de passage : 17 juillet, 28 août, 25 septembre, 23 octobre, 27 novembre et 17 décembre

## Nos amis les bêtes

Pour la propreté de la commune et le respect des services techniques, merci de bien vouloir ramasser les déjections de vos animaux aussi bien sur la voie publique que sur les espaces verts.

Des sacs sont à disposition place des commerces.

😊 **Un geste simple pour laisser la commune propre.**

🐾 Pour rappel, les chiens sont interdits dans le cimetière, à l'aire de jeux, au city stade et sur le stade.

🐾 **Veillez à ne pas laisser vos animaux divaguer.**

## Frelons asiatiques

Tous les nids doivent être signalés en mairie pour déclencher leur destruction (prise en charge par la mairie et le département).

Notre référent mairie : M. David DRUT (06 86 16 64 20) - suppléant : M. Alain MIREY (07 85 60 14 86).

## Sécurité

Automobilistes, motocyclistes, piétons, cyclistes, joggers... **respectons tous le code de la route !**

Nous rappelons également que le port du casque est obligatoire à vélo pour les enfants de – de 12 ans et qu'il est fortement conseillé pour les autres.

Le stationnement sur les trottoirs est interdit dans la commune (arrêté 21-2021).

Nous vous rappelons qu'un défibrillateur est installé à l'entrée de la salle multi-associative et un second à l'entrée de la mairie (ces 2 appareils sont équipés d'un pack adulte et d'un pack pédiatrique).

## Projets réalisés

- Mise en place d'une borne de recharge pour véhicules électriques devant la halte ferroviaire.
- Renouvellement main courante et buts : Stade municipal.
- Renouvellement de 42 luminaires et mâts au profit d'un éclairage LED.
- Salle Multi-Associative : installation du dojo.

## Projets en cours

- Salle communale (ancienne cantine) : réfection thermique et rafraîchissement intérieur/extérieur.
- Mairie : changement du mode de chauffage (mutualisation avec la salle communale).
- Assainissement : remise en état d'une partie du réseau.
- Remplacement de 20 tampons d'assainissement (rue de Tilly et rue du Moutier).
- Effacement de réseaux : Hameau Hervieu.

- Rétrocession lotissement « Cœur de bourg » (pas de nouvelles de Nexity).
- L'état actuel de la grotte nous amène à envisager fortement sa destruction.
- Installation d'une seconde table de pique-nique au baby-parc et une dans le verger.
- Un terrain à vendre dans le lotissement « Cœur de bourg ».
- API : engagement de principe pour l'installation d'une supérette autonome dans le square à côté des commerces.
- SMA : renouvellement des portes, des fenêtres et du mode de chauffage.

## Cérémonies

Le comité du souvenir Français d'Audrieu-Fontenay le Pesnel vous invite à célébrer la fête nationale le dimanche 13 juillet à 11h00.

Rendez-vous sur le parking de la mairie à 10h45.

Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie dans le verger.

## Animation, jeunesse

- Les Francas organisent tout l'été des séjours au départ d'Audrieu pour les 3-17 ans (02 31 47 61 61) Dispositif « colos apprenantes » reconduit pour cette année.
- Bistrot Ambulant « Au tire-bouchon » sera présent à partir de 18h dans le verger de la mairie les jeudis : 10 et 24 juillet / 7 et 21 août / 4 et 18 septembre.
- La tente communale restera installée dans le verger tout l'été à la disposition de tous avec le respect qui s'impose.
- Forum des associations le 6 septembre 2025 de 13h00 à 17h00 à l'école d'Audrieu.
- Les joyeux cyclos organisent deux randonnées : Cyclo le 20 septembre / VTT le 26 octobre.
- Le comité des fêtes organise une randonnée patrimoine le 20 septembre.
- Le comité des fêtes organise une « foire à tout » le 21 septembre. Réservation au 06.49.85.07.31 à partir du 22 juillet ou [comitedesfetes.audrieu@gmail.com](mailto:comitedesfetes.audrieu@gmail.com).
- Le comité des fêtes organise sa journée monstrueuse le 25 octobre.
- BAFA et BAFD : renseignement au 02 31 47 61 61 auprès des Francas du Calvados. Participation financière des Francas et de la municipalité d'Audrieu à hauteur de 100€.
- Noël de la commune : distribution des colis à nos aînés et spectacle de magie le samedi 6 décembre.

## Ecole Pablo Neruda

La rentrée des classes se fera le lundi 1 septembre 2025 à 8h30.

L'école sera composée de 8 classes.

Des parkings sont à votre disposition tout autour de l'école, ils permettent de garantir la sécurité de nos enfants.

Pour rappel, les arrêts et le stationnement sont interdits rue du commandant Cousteau. (Arrêté 51-2021).

Ecole : 02 31 80 26 67 / [0140731u@ac-normandie.fr](mailto:0140731u@ac-normandie.fr).

Périscolaire : 02 31 80 20 04

## Opération Tranquillité Vacances

Pour éviter les cambriolages, les squats et les tentatives d'effraction en votre absence, vous pouvez bénéficier gratuitement du dispositif Opération tranquillité vacances (OTV). Les gendarmes veilleront sur votre logement lors de leurs patrouilles et vous préviendront en cas d'anomalie.

Pour vous inscrire : remplir le formulaire disponible en ligne et le déposer à la brigade de gendarmerie de Tilly-sur-Seulles : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34634>.

Bon à savoir : en complément de l'opération tranquillité vacances, les correspondants sûreté de la gendarmerie proposent une consultation gratuite, destinée à améliorer la protection de votre habitation toute l'année y compris en votre présence. Renseignez-vous auprès de la brigade de gendarmerie de Tilly-sur-Seulles.

Nous vous souhaitons un bel été !

Votre équipe municipale



Ne pas jeter sur la voie publique